Commune de Saint-Maurice

Affectation des zones

Echelle: 1 / 2000

Plan 02

Légende

- Zone à aménager
- Zone vieille ville
- Zone centre ville
- A — Zone centre commerce
- Zone hameaux
- R1 — Zone villa
- R2 — Zone maison individuelle
- R3 — Zone habitation collective
- R4 — Zone d'habitation de forte densité
- T — Zone touristique et commerciale
- Zone artisanale
- Zone industrielle
- D — Zone mixte
- A — Zone d'intérêt général public A
- B — Zone d'intérêt général public B
- AA — Zone d'intérêt général semi publique A
- AA — Zone d'intérêt général semi publique B
- EA — Zone d'intérêt militaire A
- EB — Zone d'intérêt militaire B
- Zone de camping mixte
- Zone extraction et dépôt de matériaux
- Zone extraction et dépôt de matériaux C

à titre indicatif:

- Monuments culturels
- Bâtiments d'accompagnement
- Zone archéologique
- Alignement 18m

zone danger torrents

- danger élevé
- danger moyen
- danger faible
- danger résiduel

zone de danger des fingles

- A: danger élevé démontré
- B: danger potentiel élevé
- C: danger potentiel faible

- Périmètre de sécurité
- Murgères à conserver
- Protection des eaux (SI SII SIII)
- Aire forestière

Adopté par le Conseil communal en séance du: 15.03.1995

Approuvé par le Conseil général en séance du :

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du:

Mise à jour du cadastre: Juin 2011 — Format: 1.12m2

Georges Rey-Bellet SA
BUREAU D'INGÉNIEURS ET GÉOMÈTRES
Av. de la Gare 37b, 1870 Monthey, Tél: 024.471.15.18
Ch. des Condémines 2, 1890 St-Maurice, Tél: 024.485.15.65
info@grba.ch - www.grba.ch

modifications partielles

enquête	décision Conseil d'Etat	zone	lieu dit

1'117'000 2'565'500 1'117'500 1'118'000 1'118'500 1'119'000

2'566'000 2'567'000 2'567'500